

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-09-14-01 Ouverture de la séance

2020-09-14-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2020-09-14-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

Après lecture, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 soit adopté.

2020-09-14-04 Liste des déboursés du mois d'août

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 134 137,⁰⁷ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2020-09-14-05 Correspondance (dons)

Marche pour l'Alzheimer

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage qu'un don de 50 \$ soit versé à madame Édith Poirier, marcheuse élite, qui réalisera un défi sportif entre le 7 et le 27 septembre 2020, et ce, en alternative à la Marche pour l'Alzheimer qui devait se tenir le 31 mai 2020.

Association Épilepsie Gaspésie Sud

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin qu'un don de 50 \$ soit versé à l'association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien.

2020-09-14-06 Suivi du maire concernant la situation du COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant le COVID-19.

**2020-09-14-07 Radiation d'un solde à recevoir
Matricule 2527-26-6936**

ATTENDU l'âge et la nature de la facturation émise au compte du matricule 2527-26-6936 pour laquelle peu de recours existent;

ATTENDU le changement de propriétaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le solde du matricule 2527-26-6936, au montant 1 051,50 \$, soit radié des livres comptables de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2020-09-14-08 Adoption du Règlement numéro 481-20
Concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 481-20, concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

**2020-09-14-09 Adoption du Règlement numéro 482-20
Concernant la vitesse des véhicules routiers sur les chemins, rues et avenues de la Municipalité de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 482-20, concernant la vitesse des véhicules routiers sur les chemins, rues et avenues de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

**2020-09-14-10 Avis de motion – Règlement numéro 483-20
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 483-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicable les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2020-09-14-11 Règlement numéro 483-20 – adoption du projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 483-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 16 novembre 2020, à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier de Saint-Siméon.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2020-09-14-12 Avis de motion – Règlement numéro 484-20
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Richard Bourdages donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 484-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la sous-classe d'usage numéro 176 (Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie) dans la zone 29-L (Zone à dominance Loisir extensif). Toutes les dispositions afférentes à la zone 29-L demeurent toutefois inchangées.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

2020-09-14-13 Règlement numéro 484-20 – adoption du 1^{er} projet de règlement

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 484-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit, adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 16 novembre 2020, à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier de Saint-Siméon.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

2020-09-14-14 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers de ski de fond au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2020-09-14-15 Autres sujets

2020-09-14-15-01 Vente d'immeubles pour taxes municipales

ATTENDU que la MRC de Bonaventure procédera à la vente d'immeubles pour taxes impayées le 6 octobre prochain;

ATTENDU QU'un ou des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité pourraient faire l'objet d'adjudication;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Siméon pour acquérir les immeubles qui n'auront pas pris preneur.

2020-09-14-16 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés entourent l'avancement du projet de construction d'un nouveau Centre Plein Air, la vente des anciens bureaux municipaux, la présence de chiens sans laisse et des bris au niveau du sentier pédestre et la vacance au niveau du siège numéro 4.

La problématique au niveau de la circulation à l'intersection de la route Poirier et du boulevard Perron a soulevé plusieurs inquiétudes.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

2020-09-14-17 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h 00.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale